

# MURS ET PLAFONDS MAT

## ACRYLIQUE INTERIEUR

MAT

INT



### Définition

Peinture Murs et Plafonds mat acrylique en phase aqueuse pour intérieur.

### Destination

A utiliser sur les murs et les plafonds des pièces sèches.

Les supports adéquats sont le plâtre, les plaques de plâtre, les enduits à l'eau, les enduits de ciment, le béton, les parpaings, les briques et les anciennes peintures adhérentes convenablement lessivées.

### Propriétés

- Grande facilité d'application.
- Peinture Bi-couche.
- Sans odeur.

### Mise en œuvre

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

#### Préparation

- Les supports seront propres et sains.
- Les anciennes peintures seront convenablement lessivées.
- Les parties métalliques seront protégées par une couche de primaire antirouille.

#### Application

- Bien mélanger avant application.
- Sur fonds cohérents, appliquer 2 couches de **Murs et Plafonds Mat Acrylique**.

#### Brosse et rouleau

- Diluer de 0 à 5 %.

- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C.

#### Diluant

Eau.

## Caractéristiques techniques

### Aspect du film

Mat.

### Brillant spéculaire

Inférieur à 5 sous 60°.

### Teintes

Blanc.

### Conditionnement

2.5 litres et 5 litres.

### Liant

Copolymère acrylique.

### Densité

1,47 kg/dm<sup>3</sup>.

### Séchage

(à 20°C, H.R. : 65 %)

- Sec : 1 heure.
- Recouvrable : 4 heures.

### Extrait sec

En poids : 52 %.

### Conservation

- En emballage d'origine (non ouvert) : 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

### Rendement

Suivant la porosité du support : de 6 à 7 m<sup>2</sup>/l.

## Caractéristiques réglementaires

### Classification

#### AFNOR

NF T 36-005 - Famille I classe 7b2

### Assurance

Est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

### Hygiène et sécurité

Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Pour plus de renseignements, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

### Règlementation COV

Conforme à la directive COV 2004/42/CE :  
Valeur limite UE pour ce produit (cat A/a) : 30 g/l.  
Ce produit contient moins de 5 g/l de COV.

### Déchets

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

**CED** : 080112.



\*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35. Les données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.

**reca**  
peintures

RECA S.A.S.  
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE  
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50  
www.reca.tm.fr  
contact@reca.tm.fr